

vent les Ministres Protestans au sujet du document blasphématoire, dont ils ont accompagné leurs Lettres d'intercession, & qu'ils ne se sont pas mis jusques-ici en devoir de Nous donner, Nous nous trouvons forcée de vous déclarer, que Nous attendons à vous voir en votre qualité de Directeur du Collège des Comtes, faire les dispositions convenables, non-seulement pour que l'atteinte portée à notre dignité par votre Ministère & ceux des autres Comtes de l'Empire de la Confession d'Augsbourg, qui ont eu part aux Lettres d'intercession susdite, soit réparée par une animadversion sérieuse; mais qu'ils soient aussi obligés de donner une satisfaction mesurée sur la grandeur de l'outrage, dont ils se sont rendus coupables, en devenant complices d'un blasphème que les Loix de l'Empire ont en horreur & défendent expressément sous les peines les plus rigoureuses.

Vous ferez par là vous-même aux Loix de l'Empire, si grièvement violées, la réparation qu'elles exigent. Dans l'attente de cet acte de justice, Nous sommes &c.

Donné dans notre bonne Ville de Vienne le 24. Novembre 1755, & de notre règne l'an seize.

II. Nous avons la liste promise à donner des Chambellans de Leurs Majestés Impériales qui furent déclarés le jour que l'Impératrice-Reine a été relevée de ses couches. La voici.

Chambellans Actuels. Le Baron Chrétien Frédéric de Mengertsen, le Comte Antoine de Wallis, le Baron Charles-Léopold de Stein, le Comte Alexandre de Buttler, le Baron Frédéric de Waldt, le Comte Joseph de Würmbrand, le Comte Barthelemi de Daun, le Comte François
de